

## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

### Information du patient : dossier médical, montant des prestations, ...

Les usagers du système de santé ont des droits. Vous pouvez obtenir la communication de votre dossier médical et être informé sur votre état de santé, avant, pendant et après les soins. Vous pouvez également demander les tarifs de consultation et des actes médicaux.

#### Accès aux dossiers médicaux

[Dossier médical](#)

[Dossier pharmaceutique](#)

[Droit à l'information](#)

[Sur l'état de santé](#)

[Sur les tarifs des prestations](#)

#### Questions – Réponses

- [Secret médical : de quoi s'agit-il ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

#### Et aussi...

- [Préjudice médical](#)

#### Pour en savoir plus

- [Site de la Haute autorité de santé \(HAS\)](#)

Source : Haute Autorité de santé

- [Site de l'Agence nationale de sécurité du médicament \(ANSM\)](#)

Source : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)

- [Parcours de santé, vos droits](#)

Source : Ministère chargé de la santé

- [Défenseur des droits \(usagers\) : votre santé, vos droits](#)

Source : Défenseur des droits

#### Services en ligne

- [Demander la consultation de son dossier médical](#)

Modèle de document

- [Déclaration d'effet indésirable susceptible d'être dû à un médicament ou produit](#)

Formulaire

- [Déclaration via un formulaire par le patient d'événements indésirables liés aux médicaments ou aux produits de santé](#)

Formulaire

